



TRAVAUX AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

Quoi ?

Travaux de désamiantage pour la pérennisation des aménagements cyclables

Pourquoi désamianter ?

Une partie de la chaussée parisienne contient des traces d'amiante, utilisé jusqu'en 1997 afin de prolonger leur durée de vie. Lors du retrait du revêtement amianté, la Ville de Paris respecte un protocole très strict permettant de limiter la présence de fibres dans l'air. Ce travail est réalisé par des entreprises certifiées. L'amiante, emprisonné dans l'enrobé, ne présente pas de danger pour la santé.

Où ?

Avenue du Général Leclerc, côté pair, du n°98 au n°142

Quand ?

Du 4 mars au 6 mai 2024

Les impacts :

- ⚠ Travaux de nuit et pose de l'emprise pendant les nuits du 4 au 7 mars 2024
- ⚠ La circulation sur les trottoirs sont maintenues.
- ⚠ Les traversées piétonnes seront alternativement fermées pendant quelques jours.
- ⚠ Les cycles sont renvoyés dans la voie de bus dans le sens Nord vers Sud, et avec la circulation générale dans le sens Sud vers Nord.
- ⚠ **Les accès véhicules riverains situés aux n°100, 106, 110 et 114 avenue du Général Leclerc seront fermés du 5 au 15 mars 2024 au plus tard. Des droits de stationnement résidentiel gratuit peuvent être octroyés selon la procédure jointe.**
- ⚠ Place de livraison créée au droit du n° 120 pendant la durée du chantier
- ⚠ Dépose de l'emprise pendant la nuit du 6 au 7 mai 2024

Contacts

RÉALISATION

VILLE DE PARIS
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS
MISSION VÉLO

MAÎTRISE D'OEUVRE

SETEC / ATELIER NOUS / SOLCY

ENTREPRISES

FAYOLLE / SPIE / CIELIS

**Plus d'infos
sur paris.fr/chantiers
et au 3975***

*COÛT D'UN APPEL LOCAL



PATIENCE ON EMBELLIT VOTRE QUARTIER